

Handicap : brisons les idées reçues !

#089 - Mardi 17 juin 2025

STOP



Idées reçues

Aujourd'hui encore, de nombreuses idées reçues persistent autour du handicap. Pour avancer vers une société plus inclusive, il est essentiel de démêler le vrai du faux. Voici quelques clichés courants... et la réalité !

« Les personnes en situation de handicap ne peuvent pas travailler »

Faux

De nombreuses personnes handicapées exercent une activité professionnelle avec succès. Le handicap ne définit pas les compétences ou la motivation. Avec des aménagements adaptés, l'intégration en entreprise est souvent possible. Actuellement, une cinquantaine de salariés (reconnus travailleurs handicapés ou non) sont accompagnés et suivis dans le cadre de la politique handicap.

« Les personnes handicapées sont forcément fragiles. »

Faux

Être en situation de handicap ne signifie pas être faible ou incapable. En réalité, le handicap ne définit ni la force mentale, ni la résilience d'une personne. Beaucoup de personnes handicapées développent une grande capacité d'adaptation face aux défis du quotidien et font preuve d'une forte détermination. À CMN, ce ne sont pas moins de 10 travailleurs handicapés qui occupent un poste en production.

« Il est difficile d'intégrer une personne en situation de handicap dans une équipe »

Faux

L'intégration d'une personne en situation de handicap dans une équipe repose avant tout sur la qualité de la communication, l'écoute et la volonté d'adaptation de chacun. Souvent, les craintes liées à l'intégration viennent d'un manque d'information ou de préjugés. L'accueil d'un collaborateur en situation de handicap est généralement synonyme d'enrichissement pour l'équipe.

« Le handicap concerne tout le monde, directement ou indirectement » :

Vrai

En France, 12 millions de personnes sont concernées par le handicap. Cela peut toucher un collègue, un proche, ou nous-mêmes un jour. Un accident, une maladie, un burn-out ou un trouble psychique peuvent survenir à tout âge. Le handicap n'est pas toujours de naissance et peut être temporaire ou définitif. Depuis la création de la politique handicap en 2022, nous constatons une évolution des mentalités, avec une meilleure compréhension des enjeux liés au handicap. En déconstruisant ces clichés, nous participons tous à cette dynamique positive, un pas essentiel vers une inclusion réelle où chacun peut exprimer pleinement ses talents.

Des questions ? Pauline Marie • 3157 • pmarie@cmn-cherbourg.com

